

ARRETE n° 2020-82
Registre des arrêtés du service juridique

Portant représentation de Grand Châtellerault au
sein de l'association Les 400 coups

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault

VU les statuts de l'association école nationale de cirque de Châtellerault prévoyant que le Président de Grand Châtellerault, ou son représentant, est membre de droit,

VU le procès-verbal en date du 15 juillet 2020 relatif à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 déléguant une partie des attributions du conseil au Président,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'association Les 400 coups de désigner un représentant du Président de Grand Châtellerault en son sein,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Martine GODET est désignée pour représenter le Président de Grand Châtellerault au sein de l'association Les 400 coups.

A ce titre, elle est habilitée à siéger au sein de l'assemblée générale et, le cas échéant, du conseil d'administration de l'association.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le

Le Président,

Jean Pierre ABELIN